

Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires

**Conseil d'Établissement
des Établissements primaires et secondaire de Renens**

**Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023
Buvette de la salle de spectacles, 18h30**

Présidence : Madame Nathalie Jaccard, Présidente

Présents.tes

Excusés.es

Absents.tes : Selon liste de présences annexée

Invités (point 2) : Jean-François Clément (JFC), syndic, Christian Hautle (CH), Polouest

Procès-verbal : Michelle Dedelley (MD)

Tour de table

1. Salutations, approbation du PV du 09.05.2023 et adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente accueille les membres et les invités, MM. Jean-François Clément Syndic et Christian Hautle, représentants de la Polouest.

Procès-verbal de la séance précédente :

Mme Negri Capt précise que son nom s'écrit sans tiret.

Un point à ajouter au PV :

Les documents d'inscription des centres aérés ne sont pas transmis par voie d'agenda.
(Voir point 5d)

2. Sécurité sur le chemin de l'école – intervention de MM. le Syndic Jean-François Clément et Christian Hautle, représentants de la Polouest

Suite à la demande du CET, Jean-François Clément et Christian Hautle reviennent pour apporter des informations au sujet de la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école. Cette thématique est aussi abordée dans d'autres communes au sein du district.

La démarche a porté sur l'évaluation des lieux qui présentent des risques. Certaines perspectives ont été analysées et les directions scolaires rencontrées. Le retour résume les constats des différentes unités de terrain et se répartit entre les trois points suivants :

- Entendre les attentes du CET
- Partager l'analyse
- Proposer des solutions

Cinq points d'attention relevés :

- Sécuriser avec patrouilleurs scolaires sur les points suivants :

Propositions :

- Coach
- Relancer le pedibus
- Jardin de la circulation
- Renforcer le marquage au sol aux endroits sensibles (Roseau)

Conclusion :

La vitesse est respectée par les automobilistes ; aucun accident n'a été relevé dans le journal de la police ces dernières années.

Questions :

Relatives aux coachs

- Assistant de sécurité police : se trouve sur le trajet de l'école et s'assure que les enfants soient sécurisés ; ce dernier point n'est pas fait par les patrouilleurs scolaires
- Combien en faut-il ? la difficulté est de trouver des personnes intéressées et ensuite l'expérience nous dira combien en mettre
- Coach : Quel profil ? comment les motiver à cette tâche ? avec quel statut ? le FAR se propose de les motiver

Les points critiques :

- Rte de Cossonay / ch.de Jouxten : est-ce qu'il a déjà été signalé que le feu est souvent hors service ? Selon Christian Hautle ce n'est pas le cas ; si cela arrive, l'intervention est rapide, sinon des mesures pour sécuriser les lieux sont prises.
- Sur la Croix Mt Robert : les parents ont peur lorsque le feu est en panne ; réponse de Polouest : pas dans le périmètre scolaire et donc pas d'intervention
- Baumettes : il n'y a plus de feu, ceci est dangereux, ce point ne fait pas partie de l'analyse. Par conséquent les parents prennent la voiture pour amener leur enfant à l'école.
- Remettre un passage piéton au bas du tennis ?

Réponse des représentants de la Polouest

- L'appréciation de Monsieur le Syndic est différente pour ce quartier. Si la Polouest a mal répondu il s'en excuse. Il n'est pas possible, en termes de moyens, de sécuriser tout le territoire.

Selon M. Hautle

- La Polouest fait du mieux avec les moyens à disposition
- Les faits montrent que ce lieu n'est pas dangereux, c'est une affaire de perception

- Rue de Lausanne : continue à être dangereuse surtout dans les heures de pointe

M. Hautle

- Selon une observation sur le terrain, les automobilistes sont assez prudents, roulant à moins de 50 km/h. Les piétons sont canalisés pour ne pas traverser n'importe où, mais le plus inquiétant reste le comportement des enfants. Est-il possible de faire plus de sensibilisation comme les ateliers proposés par M. le Syndic en dehors des heures de l'école ?
- Tunnel du passage inférieur du Léman est fermé : est-il possible de le rouvrir ? Il faudrait vérifier si cela n'a pas été transformé en gaine technique ?
- Pour les cyclistes : mieux protéger la bande cyclable en plus de la ligne jaune, tortues ?
- Avenue du Léman : assez dangereuse, 50km/h, n'est pas considérée comme une rue par les élèves, attention aux cyclistes qui pourraient causer un accident
-

M. Hautle

- Dans les zones 30 km/h : seuls les passages piétons sont autorisés aux abords d'école
- Tortues : désécurisantes si les cyclistes roulent dessus
- Les normes sont très contraignantes : il faut par exemple une largeur donnée pour mettre une bande cyclable.

Propositions et questionnements :

- N'y a-t-il pas un problème de communication ? Cette présentation chiffrée rassurante pourrait-elle être présentée aux parents ? par un communiqué ? la ville propose des solutions et ce serait bien de le faire savoir.
- Comment transmettre ces infos aux parents ? au moment de la réunion de parents ? le CET a-t-il la possibilité d'organiser quelque chose ?
- Les coachs : Y a-t-il eu une expérience ailleurs qui pourrait rassurer ?
- La problématique des travaux sur la rue de Lausanne qui changent toujours
- Profitons d'imaginer une autre manière de se déplacer après les travaux !

M. le Syndic et la Polouest vont poursuivre leurs observations. Une réflexion va être menée quant à la communication et lors de la prochaine séance, l'organisation d'une soirée du CET sur cette thématique sera discutée.

3. Remplacement au bureau de M. Ineichen pour le 1/4 Parent

M. Ineichen renonce à sa présence au bureau en raison de l'horaire des séances. Mme Ogay rejoint le bureau qui aura lieu désormais à 18h30 et de manière générale, deux semaines avant le CET.

4. Retour du dépouillement « journée continue de l'élève »

Le retour du dépouillement, réalisé par un étudiant, a été transmis avec l'ordre du jour.

Le questionnaire a été envoyé à 500 élèves de 7-8 P et 700 élèves au secondaire.

619 personnes ont répondu au questionnaire

38% sont favorables à l'horaire continu

62% sont contre

La discussion est ouverte :

a. Prise de connaissance des résultats

Que va faire la ville suite à ces résultats ? A-t-elle les moyens de les appliquer ?

- Les horaires sont de compétence cantonale, l'idée est que le CET soit partenaire des établissements scolaires pour développer des propositions.
- Les directions des écoles doivent prendre le temps de discuter des résultats. Il semble que les parents n'ont pas vraiment envie de changement vers l'horaire continu. Les conséquences d'un horaire continu sur l'organisation scolaire ont été étudiées par les directions scolaires.

Est-ce que tout le monde a compris ce qu'est l'horaire continu ?

- La mise en place de l'horaire continu n'implique pas de commencer plus tard mais pourrait impliquer de finir plus tôt comme à 14h.
- On veut commencer plus tard et finir plus tôt...

57% des personnes interrogées préféreraient que les cours commencent à 8h15 plutôt qu'à 7h30.

53% estiment que finir les cours à 15h15 est satisfaisant contrairement à une fin à 16h15 jugée trop tardive.

61% des personnes estiment que la durée actuelle de la pause de midi est optimale

- La question : « une à deux fois par semaine votre enfant resterait manger à l'école » a peut-être fait peur aux parents et influencé leurs réponses ?
- On ne peut exclure que certains élèves aient rempli le questionnaire !

b. Discussions sur la suite à donner aux résultats

Il semble que le souhait de commencer plus tard est à prendre en considération

- Une des raisons de commencer tôt est liée aux disponibilités des salles spéciales
- Les cours fac ont lieu à la pause de midi et donc s'il y a cours sur ces périodes, cela remet en question les cours facultatifs.

Il pourrait être imaginé de raccourcir les périodes de récréation pour décaler les horaires de 10'

c. Comment poursuivre nos travaux ?

Il est proposé de :

- Faire une simulation en décalant l'heure de début des cours de 10' par exemple ?
- Faire un GT ?
- Ouvrir la bibliothèque entre midi et 14h : n'a pas été protocolé la dernière fois

Décision : les directions scolaires en parlent et ensuite il sera décidé de la pertinence d'organiser un GT avec un représentant de chaque ¼.

Ce point sera remis à l'OJ de la prochaine séance.

5. Divers

a. 2 x ½ journée de congé accordées par le CET

Pour rappel, l'art. 26 du règlement précise que l'on ne peut pas accorder de congé à la veille ou à la suite des vacances.

Par ailleurs, il n'y a pas d'obligation d'octroyer deux demi-journées de congé. Le CET octroie deux demi-journées de congé les années Festimixx par exemple.

La direction des écoles propose le mercredi matin du Pont de l'Ascension 8 mai, accepté à l'unanimité.

Pour définir les prochaines dates, la date pourrait être définie par le conseil des élèves. Pour cela, il est proposé de consulter les responsables de délégués pour revenir avec des propositions sur la manière d'y parvenir. Les membres du CET se prononcent favorablement sur le principe. Les trois directions feront un retour lors du prochain CET.

Pour l'année prochaine, réfléchir au vendredi après-midi du Jeûne Fédéral ou au vendredi après-midi avant la Pentecôte.

b. Retour des Directions primaires et secondaires sur la rentrée scolaire

Renens Est : de 8 à 13 élèves en classe d'accueil. Plusieurs élèves souffrant de troubles autistiques ont été accueillis également.

M. Cédric Blanc, ancien directeur de la fondation de Verdeil, a succédé à M. Valceschini

Renens Ouest : beaucoup de mouvements d'élèves et également en classes d'accueil mais la rentrée est sereine.

Quid des informations transmises dans les médias au sujet de l'école inclusive : y a-t-il une remise en question de cette volonté ?

- Tant que le budget du canton n'est pas voté, il est difficile de se positionner. Toutefois une classe CRPS est ouverte à Renens Est.

Le terrain multisport au Roseau redevient-il un lieu de bagarre ?

- La direction n'a pas d'information et va se renseigner, tout comme le service CJS auprès du travailleur social de proximité.

Un rallye a été organisé au Roseau la semaine dernière, avec différents postes : bibliothèque, CRA, police etc. le but de cette activité en début d'année scolaire est de créer des liens entre les différents acteurs présents sur les sites scolaires. Le bilan est positif.

Etablissement secondaire : une 3^{ème} classe d'accueil doit être ouverte en raison du nombre d'élèves inscrits

c. Processus des enclassements en fin d'année scolaire

Quelles sont les modalités d'enclassement ? Le lieu d'enclassement est selon certains parents communiqué tardivement alors que l'APEMS est déjà informée.

- Réponse de la direction : Les enclassements se font en fonction du lieu de domicile ; les prévisions sont transmises aux APEMS et UAPE et si un élève est déplacé, la loi oblige de garantir que la prise en charge soit assurée. Si des changements importants interviennent, un courrier est déjà envoyé en mars. A Renens l'information est transmise tôt par rapport à d'autres communes. Il peut cependant y avoir des situations exceptionnelles où une information arrive tardivement.

A partir de la 5P, il est considéré qu'un enfant peut aller dans un autre collège.

d. Collaboration entre l'école et les parents selon le communiqué de presse du Département de l'enseignement et de la formation

Quels moyens seront proposés pour répondre à cette volonté d'améliorer la relation entre l'école et les parents ?

- L'ensemble du canton va se pencher sur cette thématique, qui comprend par exemple la transmission d'information par voie d'agenda.

La distribution de flyers communaux comme ceux des activités loisirs et vacances de la commune, qui parfois n'est pas faite dans les mêmes délais entre les établissements primaires et peuvent ainsi créer une forme d'inégalité : certains élèves peuvent s'inscrire aux activités alors que leurs camarades de l'autre établissement n'ont pas encore reçu l'information.

- L'école n'est pas tenue de distribuer des informations qui sortent du cadre scolaire. Cependant, les bonnes relations entretenues entre les établissements scolaires et la ville par l'intermédiaire du service CJS notamment permettent d'organiser la

distribution des documents dans de bonnes conditions. Cette rentrée scolaire a été marquée par le manque de ressources au secrétariat de Renens Est et la transition de la gestion des tâches scolaires de compétence communales des établissements scolaires à la ville. La distribution des flyers du CRA a en effet été retardée mais les animateurs ont pu finaliser cette distribution cette semaine. Les flyers devraient dès lors se retrouver dans les agendas.

e. GT manifestation

Relance de la proposition d'une conférence par Mme Anne Clerc Georgy « Le jeu du faire semblant ». Le CET se prononce favorablement avec le budget à disposition. Des dates de disponibilités de l'intervenante seront proposées à la prochaine séance.

Le 28 novembre la prochaine séance 2023 à 18h30 à la Buvette de la Salle de spectacles.

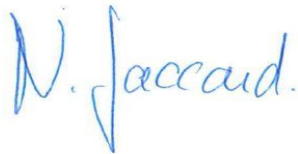
Levée de la séance à 21h00.

Annexes :

- Présentation Polouest
- Présentation résultats

Pour le Conseil d'Établissement

La Présidente



Nathalie Jaccard

La Secrétaire



Nathalie Cauvin